

SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 2 Septembre 2025 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Cléry sur Somme, convoqué en séance ordinaire le 25 Août 2025, s'est réuni dans la salle des délibérations de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe COULON, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux suivants : Ph.COULON-A.MAUGER-D.LENGLET-V.BISBROUCK-J.Ph.CHRETIEN-Y.COGET-J.F.DEWAMIN-J.FRANQUEVILLE-D.FOURNIER-Ch.LEVECQUE- M.SAINT-SOLIEUX-F.SAVARY-J.STEFANOVIC-PERDIGEON-E.ZENOBEL

Secrétaire de séance : Mme Julie STEFANOVIC-PERDIGEON

Etaient excusés : Ch.ALARY

Procurations : Ch.ALARY à Ph.COULON

Etait inscrit à l'ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 Juin 2025
- DM Budget principal
- DM Budget de l'Eau pour ajustement
- Etat d'avancement du PLUI
- Identification des ZAER
- Voyage des aînés
- Concertation remembrement AFAFE
- Point travaux
- Questions Diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 Juin 2025

Monsieur le Maire porte au vote l'approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 10 Juin 2025.

DM Budget principal

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la fongibilité des crédits, il n'est pas nécessaire de débattre sur la modification à prévoir.



DM Budget de l'Eau pour ajustement **Délibération n°2025-09-01**

Monsieur Dominique LENGLET, 1^{er} adjoint présente les modifications suivantes au budget du service Eau 2025 pour ajustement :

Chapitre et Article	Montant
BUDGET DU SERVICE EAU	
DM1	
DF Chapitre 11 Charges à caractère général	
- Article 6061 Fournitures non stockables (eau)	+ 22 669,75
RF Chapitre 002 Excédent de fonctionnement reporté	
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté	+ 22 669,75
DI Chapitre 001 Solde d'exécution N-1	
- Article 001 Solde d'exécution N-1	+78 883,96
RI Chapitre 001 Solde d'exécution N-1	
- Article 001 Solde d'exécution N-1	-22 669,75
RI Chapitre 10 Dotations Fonds divers et réserves	
- Article 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	+78 883,96
RI Chapitre 10 Dotations Fonds divers et réserves	
- Article 10222 FCTVA	+22669,75

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les modifications du budget du service Eau 2025 pour ajustement.



➤ Affectation du résultat **Délibération n°2025-09-02**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	101 553,71 €		22 669,75 €			78 883,96 €
FONCT	219 892,99 €	102 278,21 €	20 252,01 €			137 866,79 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2024		137 866,79 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		78 883,96 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		58 982,83 €
Total affecté au c/ 1068 :		78 883,96 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent et votent à l'unanimité l'affectation du résultat exercice 2024 du Budget Service Eau M49.

Etat d'avancement du PLUI

Une intervention écrite de la Commune sur l'enquête publique a été effectuée. Les conclusions de l'enquête publique sont actuellement à l'approbation de la DDTM.



Identification des Zones d'Accélération pour la production d'Energie Renouvelable (ZAER) **délibération n°2025-09-03**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune est située en partie sur des périmètres de plusieurs aires protégées : site NATURA 2000 et ZNIEFF et qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est en cours d'élaboration.

Le territoire communal se situant dans un secteur protégé par NATURA 2000 est voué à participer au développement touristique de la Communauté de Communes de la Haute Somme. De ce fait, il y a lieu de proscrire l'implantation d'éoliennes sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Après avoir débattu sur les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de refuser l'implantation de parc éolien sur le territoire de la Commune.

Pour les autres ZAER, hors éolien, le Conseil Municipal décide de statuer sur le sujet en fonction des projets présentés et décide de ne pas déterminer au préalable des ZAER sur le territoire de la Commune.

Voyage des aînés

Le voyage annuel des aînés aura lieu le jeudi 11 septembre 2025 dans l'Avesnois avec une visite du musée du textile, repas au Château de la Motte puis visite d'une brasserie artisanale.

Concertation pour les chemins de l'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental (AFAFE)

Monsieur le Maire expose la nécessité de faire des remarques adaptées par la profession afin qu'elles puissent être prises en compte par les géomètres dans leur étude pour le remembrement.

Une réunion avec les agriculteurs est prévue le 10 septembre 2025 à la Salle Polyvalente. Concernant les plans SUD à l'étude par le Cabinet des Géomètres Experts LATITUDES et les plans Nord à l'étude par le Cabinet des Géomètres Experts A GEO.

Des fiches ont été transmises pour d'éventuelles remarques à transmettre avant fin septembre.

Pour la Commune, les remarques notifiées :

- Les pattes d'oies aux raccordements.
- Les enrobées sur 50 mètres prévus avant les intersections.
- Penser à inclure la réserve foncière pour les bassins tampons aux points bas des versants.



Point Travaux

Dossiers en cours :

- Feux récompenses RD 938, stops rue Anne-Marie VION et échéances 2026
- Monsieur le Maire présente le devis pour la clôture de la Salle Polyvalente effectué par DELTOUR Paysage qui s'élève à 10 230 HT soit 12 276 TTC.
Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite pour le moment à ces travaux.
- AEP fin des branchements **délibération n° 2025-09-04**

ENTREPRISE	TTC	NOMBRE DE BRANCHEMENTS
LHOTELLIER - LONGUEAU	43 356,00€	22
DERUY - RANCOURT	39 762,00€	22
EHTP - ARRAS	49 800,00€	20

Les crédits prévus au Budget de l'eau sont de 35 000 TTC

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de passer une commande pour la somme de 35 000 TTC maximum afin d'être en adéquation avec les crédits ouverts au budget de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de sélectionner l'entreprise DERUY en adaptant les quantités réalisées pour le montant fixé à 35 000 TTC.

- Travaux de reprise voirie Omiécourt
- Gravillonnage à reprendre ce-mois-ci voirie et trottoirs
- Les garde-corps sont réparés

Questions Diverses

- Trois bancs pour les étangs sont en commande et seront livrés dans un délai de 5 semaines.
- Monsieur Stéphane MATHIEU Responsable du SGC d'ALBERT est remplacé par Mme Véronique JOLY, qui vient du SGC de Poix-de Picardie.
- Les Elections Municipales se tiendront les 15 et 22 Mars 2026 à la salle des votes de la Mairie.



➤ Bilan du Recensement 2025

Nombre de Logements	269
Nombre d'habitants	516

➤ Journées du Patrimoine du 20/21 Septembre 2025

Visite de l'Ecluse n°12 du Canal du Nord

Visite de l'Eglise Saint-Martin

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des remerciements de Jean-Claude WAGNY et sa famille pour le décès de Marie Anne WAGNY.

➤ Concours de pêche le samedi 6 septembre 2025.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour toutes les décisions prises ce jour et les interventions constructives de chacun.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mardi 7 Octobre 2025 à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

